

Participants :

Monsieur MONCOURRIER conseiller social du ministre MEDDTL.

Mesdames VARAGNE et FERRET

CFDT : Olivier CHERCHI et Patrick GROSROYAT

Préalablement aux échanges et des revendications CFDT, une déclaration intersyndicale a été lue (voir en annexe).

Dans le cadre de cette audience, la CFDT a porté ses interventions plus précisément sur les points suivant :

➤ **La revalorisation du budget d'action social**

La CFDT a demandé que soit levée la réserve de 1,4 millions d'euros et que le budget de l'action sociale soit porté à hauteur de 3% de la masse salariale des actifs et retraités.

Monsieur MONCOURRIER précise qu'il n'a pas la main et que le Secrétaire Général du Gouvernement se prononcera en septembre sur la levée éventuelle de cette réserve. Il ajoute, concernant le budget de l'AS, que celui-ci est maintenu malgré la baisse des effectifs dans notre ministère.

Nous contestons cette affirmation qui ne sera effective que si la réserve est levée en septembre, et même dans ce cas, l'utilisation de ces crédits sera difficile avant la fin de l'année.

➤ **La protection du patrimoine social et de l'exception sociale**

La CFDT a signalé dans un premier temps que nous attendons toujours la réponse du premier ministre suite au courrier qui lui a été adressé concernant la protection du patrimoine (voir en annexe courrier du 15/12/10 adressé au premier ministre sur ce thème).

Nous avons également insisté sur l'importance primordiale de protéger le patrimoine et par conséquent l'exception sociale. La CFDT insiste sur le fait que ce patrimoine social représente l'unique possibilité pour certains de nos agents, de pouvoir accéder aux vacances familiales.

Monsieur MONCOURRIER nous a répondu qu'il y avait une volonté politique de préserver ce patrimoine, et que quelques échanges avec le SG était nécessaire pour finaliser ce dossier.

Concernant les propositions de cession de patrimoine qui sont en cours et que la FNASCEE a dénoncées, la CFDT a demandé à Monsieur MONCOURRIER d'intervenir en tant que représentant direct du ministre ayant la volonté de préserver le patrimoine, de faire stopper immédiatement par instruction les éventuelles négociations et cessions de ce patrimoine immobilier.

➤ **L'importance de la mise en place rapide des CRCAS**

Nous avons précisé que la CFDT a porté le dossier des créations des CRCAS.

A ce propos, nous rappelons que malgré les instructions, celles-ci ont du mal à se mettre en place.

Nous rappelons que le budget d'action social est géré au niveau du BOP régional. Par conséquent, la CFDT insiste sur la mise en place rapide et nécessaire de ces instances car ces CRCAS sont les seuls organes régionaux représentatifs pouvant contrôler la bonne affectation et utilisation des budgets de l'action sociale.

Commentaires CFDT : Le représentant du ministre nous indique qu'il est arrivé depuis peu et que, s'il semble en retrait, c'est volontaire. Il laisse intervenir les représentants de l'administration en ce qui concerne nos demandes.

S'il est vrai que nous avons un nouveau ministre et un nouveau cabinet, il s'agit du même gouvernement et de la même politique. Il va bien falloir qu'ils prennent leurs responsabilités et arbitrent dans un sens ou dans l'autre. Et ce, avant la fin de leur mandat.

En attendant, pour exemple, la vente du patrimoine commence et les CRCAS ne sont toujours pas créées.